

LA TRANSPARENCE SÉMANTIQUE ET LA GENÈSE DES LANGUES CRÉOLES: LE CAS DU CRÉOLE MAURICIEN

par P. A. M. Seuren

L'origine du langage est inconnue. Elle se perd dans le brouillard qui enveloppe l'origine de la race humaine. Moins mystérieuse, peut-être, mais également inconnue, est la genèse des langues particulières: il n'existe pas de langue dont l'origine est définie en termes précis de temps et de lieu. Il y a ici, tout de même, des nuances à respecter: de certaines langues la genèse est mieux documentée que d'autres. Et c'est à cet égard que les langues dites «créoles» entrent en jeu.

Une langue est dite créole d'abord pour des raisons d'ordre historique. On parle d'une «langue créole» lorsque la langue en question s'est formée dans un contexte de contact linguistique créé par les nécessités de travail, dans un contexte de grande inégalité socio-économique aussi, où les travailleurs (en général des esclaves) s'efforcent à communiquer avec leurs patrons dans la langue, ou du moins dans le vocabulaire, de ces derniers. La création d'une langue créole est encouragée par une situation où les ouvriers (ou esclaves) n'ont pas de langue commune qui leur permette de se comprendre entre eux. La grande traite d'esclaves qui a été pratiquée du XVI^e jusqu'au XIX^e siècles a créé les conditions prototypiques pour la naissance des nouvelles langues qu'on appelle maintenant les «créoles». Bien sûr, on accepte généralement que le stade de «langue» fut précédé, dans tous les cas, d'un stade «pidgin», où la nouvelle langue créole était encore mal définie puisque pour tous les participants au processus de création linguistique cette nouvelle «langue» n'était qu'un véhicule linguistique secondaire, acquis et développé après et à côté de leur langue maternelle. Mais dès le moment où ce «pidgin» est acquis comme langue maternelle par les enfants nés dans le nouvel entourage, on parle de «langue créole». Aussi, se voit-on tenté de croire que ces enfants, en transformant le pidgin en langue, accomplissent une chose extraordinaire: au lieu d'assimiler une langue existante et toute faite (tâche déjà d'une

complexité difficile à concevoir), ils assimilent ce qui leur est donné en bribes linguistiques et, de surcroît, *complètent ce qui manque* pour en faire un système linguistique digne du nom de «langue». C'est ainsi que la plupart des linguistes ont esquissé, en traits très généraux, la genèse des langues créoles. Ce n'est pas étonnant que dans cet acte de reconstruction, c'est l'élément de «création linguistique» qui a surtout attiré l'attention, parce qu'on a espéré rendre moins épais le brouillard qui voile l'origine du langage, par l'examen en détail de ce processus de création linguistique.

Quoi qu'il en soit, et toute spéculation mise à part, on peut dire, sans plus étonner personne, que les langues créoles constituent un domaine privilégié lorsqu'il s'agit d'agrandir nos connaissances sur l'origine des langues individuelles, ne serait-ce qu'à cause de la proximité historique de leur genèse. La documentation historique des circonstances dans lesquelles se sont constituées ces nouvelles langues est infiniment plus détaillée que celle de toute autre langue non-créole. Toutefois, les détails restent toujours obscurs. Sur la base des données dont nous disposons actuellement nous pouvons conclure qu'il a dû y avoir un mélange, mal défini, d'emprunts linguistiques aux substrats aussi bien qu'aux superstrats, de réinterprétations linguistiques ainsi que, dans une certaine mesure, d'improvisations ou d'innovations. Il existe, pourtant, des opinions très divergentes sur l'importance relative des rôles joués par ces trois groupes de facteurs.

Ce n'est pas le but de la présente étude de contribuer à résoudre la question de l'importance relative des processus d'emprunt, de réinterprétation, et d'innovation. Plutôt, nous voulons attirer l'attention sur un facteur qui, dans ce tohu-bohu, est à la fois constant et de grande importance: la *transparence sémantique* (désormais TS), qui régit, en grande partie, les sélections qu'effectuent les peuples créoles lors de la création de leur nouvelle langue. La TS définit une *stratégie* pour former une nouvelle langue sur la base d'un ensemble défectif de données lexicales et de processus grammaticaux.

D'une manière globale on peut dire que la TS est une qualité dont les effets peuvent être observés au niveau des langues, des énoncés, ou même au niveau des constructions et des mots. C'est une qualité graduelle, et le degré de TS se définit par la mesure où la langue (l'énoncé, la construction, ou le mot) permet au récepteur du message de saisir la signification sans trop de peine ou de complications. Une langue très transparente sera facile à apprendre, et les énoncés de cette langue entraîneront un minimum d'opérations mentales pour relier leur forme à leur signification. Selon la thèse défendue les langues créoles se caractérisent du point de vue linguistique par une forte tendance à maximaliser la TS dans leurs énoncés, leurs constructions et leurs mots. Cette tendance ne se manifeste que dans la mesure où il existe un besoin d'innovation

linguistique: ce qui a été emprunté peut servir, bien que les premiers locuteurs de la langue naissante se réservent toute liberté de réanalyser ou de réinterpréter les constructions existantes et de modifier les significations lexicales. Nous allons donc soutenir la thèse que les innovations introduites dans les langues créoles, c'est-à-dire les éléments nouvellement créés aussi bien que les modifications, les restructurations et les réinterprétations, sont caractérisés par un haut degré de TS.

Dans la lignée de ce qui a été dit nous supposerons que la notion de TS présuppose une théorie linguistique qui distingue pour chaque énoncé deux niveaux de représentation: la représentation de la forme dite «superficielle», et la représentation de la forme sémantique. Cette dernière présente de façon analytique et explicite ce qu'on appelle la signification. Il existe en linguistique des courants qui rejettent une telle dichotomie: selon les adhérents de ce point de vue la forme superficielle est, à elle seule, suffisamment analytique et explicite pour en dériver une analyse sémantique. Il est à remarquer que ce point de vue est surtout en vogue dans les milieux où l'on s'efforce à appliquer au langage les notions et les techniques de la logique et de la mathématique, c'est-à-dire dans les cercles des sémanticiens formels. Ceux qui adoptent une attitude plus écologique vis-à-vis du langage humain et qui ont développé, par conséquent, une sensibilité plus élevée aux détails (parfois bizarres) des langues, sont sans doute plus réalistes: ils se rendent compte que la superficie du langage peut être trompeuse. (Pourquoi dit-on «ça ne doit pas être gai» quand ce qu'on entend par cela est plutôt «ça doit ne pas être gai»? À cet égard, d'ailleurs, le langage ne se distingue pas de la nature en général.) Admettons donc que l'interprétation d'un énoncé quelconque exige des opérations mentales (sans doute fort compliquées) qui établissent un rapport entre la représentation sémantique et celle de surface. La spécification de ces opérations, ou des rapports systématiques qui existent entre les deux niveaux de représentation, s'appelle «grammaire».

Bien que la distinction entre ces deux niveaux de représentation soit très ancienne — elle remonte, en principe, à Platon —, on n'a jamais su développer une théorie qui spécifie d'une façon précise les relations qui existent entre eux, l'obstacle essentiel étant l'opacité des phénomènes et des structures sémantiques. Voilà encore un de ces brouillards denses! Ce n'est que récemment, et on doit l'avouer, grâce aux contributions des sémanticiens formels mentionnés ci-dessus, que ce brouillard s'est dissipé un peu et que des idées et des théories plus précises ont pu être développées sur la nature et la structure de ce qu'on appelle la «signification». Même si les linguistes de conviction écologique ne se trouvent guère à l'aise en face des notions linguistiques et sémantiques en vogue chez les logiciens, il semble que l'appareil analytique qu'ils emploient représente un instrument très utile, et même indispensable, pour les «écologues» du langage qui cherchent à mieux comprendre les phénomènes sémantiques. C'est dans

ce contexte que la sémantique moderne commence à fournir des notions et des techniques d'analyse suffisamment précises et formelles pour rendre possible une description plus substantielle des rapports réciproques entre les représentations sémantiques et les représentations de surface, c'est-à-dire pour la construction d'une grammaire. Et c'est également dans ce contexte qu'on peut commencer à donner une description plus précise de la notion de TS. Il existe, depuis quelque temps, un certain nombre d'études sur ce que nous appelons ici la TS (comme, par exemple, Haiman 1980, 1983, 1985; Langacker 1977; Naro 1978; Slobin 1977, 1980), mais, quoique très utile et pertinente à bien des points de vue, elles restent vagues et ne dépassent pas le niveau de l'intuition, lorsqu'il s'agit de préciser les notions ou les phénomènes sémantiques. Typiquement, cette littérature ne fait pas usage de la théorie grammaticale développée par des linguistes comme McCawley depuis, disons, 1965. Ces linguistes ont réussi à combiner dans un seul cadre descriptif, et d'une façon illuminante et empiriquement fructueuse, des notions grammaticales et logiques. Dans ce qui suit je me rangerai du côté de cette école, qui se caractérise par le postulat de deux niveaux de représentation linguistique et par la thèse que les représentations sémantiques se formulent dans un langage logique spécial (en principe celui de la quantification restreinte). La grammaire n'a donc qu'à *transformer* dans les deux directions les structures linguistiques de l'un des deux niveaux en celles de l'autre. Les analyses présentées ci-dessous pour illustrer la TS sont fondées sur ce principe.

La littérature linguistique plus traditionnelle connaît une définition (ou faut-il dire plutôt un critère?) de la TS qui revient à dire que la TS est complète quand à chaque unité de forme correspond une unité de sens (ou de fonction), et vice versa. Meillet, en supposant que toutes les langues tendent toujours à maximaliser la TS, en donne une formulation presque classique (1921: 12):

«Or, partout et toujours, les langues tendent à abolir une pareille absence d'unité, et à instituer l'unité de forme pour l'unité de rôle grammatical et de signification.»

En termes plus modernes on dirait que la TS est complète quand les éléments structuraux des deux niveaux de représentation se trouvent dans un rapport de un à un, et c'est précisément ce qu'on trouve chez les auteurs moins familiers avec la sémantique logique ou formelle. Ainsi Langacker (1977: 110) parle d'un code linguistique optimal ou idéal qui serait:

«one in which every surface unit, typically a morpheme, will have associated with it a clear, salient, and reasonably consistent meaning or function and every semantic element in a sentence will be associated with a distinct and recognisable form.»

D'une manière semblable la TS est définie par Slobin comme une tendance «*to maintain a one-to-one mapping between underlying semantic structures and surface forms, with the goal of making messages easily retrievable for listeners*» (1977: 186), ou encore par Naro comme une tendance à exprimer «*each*

invariant, separately intuited element of meaning by at least one phonologically separate, invariant stress-bearing form » (1978: 340). Ce qui frappe lorsqu'on étudie ces textes c'est qu'aucun de ces auteurs ne fournit jamais une analyse qui permette d'isoler les éléments sémantiques invoqués. En plus, lorsqu'on se rend compte d'une part de la nécessité d'exprimer les représentations sémantiques dans un langage strictement logique (quantificationnel), et d'autre part des caprices et des complications empiriques des langues naturelles, il est évident que ce rapport de un à un n'est qu'une illusion. Les linguistes ont pu y croire, parce qu'ils ne se sont pas suffisamment rendu compte de l'importance et de la complexité de la logique. Les sémanticiens formels, qui en vue de la représentation sémantique maintiennent la suffisance de la forme de surface et qui rejettent la nécessité d'une grammaire intermédiaire, ont pu nourrir cette illusion grâce à leur ignorance des faits linguistiques souvent si capricieux et rebelles. Pour nous il est évident que la représentation sémantique en termes de la logique quantificationnelle est si différente des langues naturelles que les éléments structuraux situés à un niveau ne pourraient se trouver dans un rapport de un à un avec les éléments structuraux de l'autre niveau. Et cela s'explique facilement quand on se rend compte des différences écologiques: le langage logique doit se plier aux exigences des représentations mentales nécessaires aux opérations calculatrices de l'interprétation sémantique, tandis qu'une langue naturelle doit se prêter à un transfert acoustique rapide et, en principe, linéaire. Ce qui peut s'exprimer par des structures arborescentes étiquetées (c'est-à-dire par des crochets étiquetés) en langue sémantique doit être transmis en structures linéaires dans la langue naturelle, où les crochets n'ont, en général, pas de correspondant acoustique direct, même pas dans l'intonation. Cidessous nous donnerons une règle grammaticale du créole mauricien, dont la raison d'être semble résider précisément dans le désir d'exprimer la fonction des crochets sous une forme acoustique. S'il en est ainsi, on peut conclure que cette règle contribue à la TS du mauricien.

En général, il reste encore beaucoup à découvrir sur les relations structurelles entre les représentations sémantiques et superficielles. Notamment, la question de savoir quelle est la relation la plus simple ou la plus directe entre ces deux niveaux est encore loin d'être résolue. Or, c'est précisément par rapport à cette question que le concept de TS devra se définir. Pour le moment on devra se contenter de certaines conclusions globales et partielles. On gardera à l'esprit que le critère central dans la détermination du degré de TS reste toujours la mesure dans laquelle les relations exprimant le passage d'un niveau à l'autre sont simples ou directes. Ce critère central nous permet de formuler un certain nombre de critères opérationnels, sans qu'on soit pour autant contraint d'entrer dans des détails trop formels.

Il est assez clair, dans notre perspective, qu'un principe central de la TS est de maximaliser l'*uniformité* des expressions, autrement dit: les mêmes éléments et structures sémantiques sont exprimés par les mêmes moyens expressifs. On évite, par exemple, les classes lexicales arbitraires quand on veut atteindre à un certain degré de TS. Il est à noter que l'uniformité lexicale se retrouve immédiatement reflétée dans la grammaire, puisque les différences entre des classes lexicales arbitraires sont toujours et par définition des différences de caractère phonologique ou bien, et beaucoup plus souvent, des différences au niveau des règles grammaticales régies (ou «déclenchées») par les unités lexicales en question, qu'il s'agisse de la morphologie ou de la syntaxe. L'uniformité lexicale se reflète ainsi dans la grammaire d'une manière immédiate.

On trouvera ainsi une tendance à l'*universalité linguistique*. Cela veut dire qu'une langue qui aspire à la TS évitera des processus grammaticaux «marqués», ou typologiquement rares. Ce critère implique une forte tendance à éviter les processus morphologiques, étant donné que ceux-ci sont, en général, plus idiosyncratiques que les processus syntaxiques. Il implique également une tendance à éviter les constructions dites «secondaires». Il semble (Stassen 1985) que, dans les langues du monde, il y a souvent des constructions qui se sont formées dans le cours de l'histoire et dont le point de départ était donné par des constructions «normales» analytiques qui, peu à peu, ont perdu leur structure et leur analyse d'origine. Un exemple significatif est le comparatif (Stassen 1985). En maintes langues, le comparatif est exprimé par des moyens expressifs «primaires»: «le bœuf est grand, la chèvre n'est pas grande» se dit, par exemple, pour «le bœuf est plus grand que la chèvre». Ou encore on dit «le bœuf est grand à dépasser la chèvre» (une stratégie répandue dans les langues qui disposent de la catégorie de la sérialisation verbale). La grammaire de ces langues ne contient pas de catégorie syntaxique ou morphologique réservée à l'expression du comparatif, la comparaison étant exprimée par des moyens déjà disponibles. Ce qu'on observe souvent, dans une telle situation, c'est que les expressions «primaires» se fossilisent en expressions spécifiques pour le domaine sémantique en question. Si telle évolution se produit, la grammaire de la langue acquiert une nouvelle catégorie grammaticale. C'est ainsi, semble-t-il, que s'est formé le comparatif germanique (Joly 1967), et en toute probabilité aussi le comparatif des langues romanes: les expressions de la forme primaire «A est grand dans une mesure où B ne l'est pas» se transforment graduellement en expressions de la forme «A est (plus) grand que B». En effet, la particule comparative germanique *than/dan/denn* dérive de *thon-ne*, c'est-à-dire «où ne (pas)». Et on peut mentionner aussi le *ne* explétif du français dans les phrases du type «il est plus riche que je *ne* croyais». Mais en dehors du comparatif il existe beaucoup de catégories qui possèdent ce caractère «secondaire» ou «dérivé». On peut penser aux nominalisations, aux syntagmes pré-

positionnels agentifs du passif, aux passifs eux-mêmes aussi, etc. Or, à notre avis on doit s'attendre à ce que les langues créoles ne possèdent en général qu'un nombre très limité de constructions dites «secondaires» et que celles qu'on y trouve aient été empruntées directement au superstrat (les substrats étant trop divers). D'autre part, ces constructions devraient foisonner dans les langues à histoire plus longue.

On a observé que les langues créoles ont horreur de la morphologie : c'est un lieu commun dans la créolistique. Nous avons déjà noté que les processus morphologiques sont plus idiosyncratiques que les processus syntaxiques. Maintenant nous pouvons ajouter une autre raison qui explique pourquoi les langues créoles évitent la morphologie. Il est probable que les règles morphologiques représentent un niveau d'opérations mentales distinct du niveau syntaxique. Tandis que la syntaxe exige des opérations de composition (ou de décomposition, d'après ce qu'on se met dans la perspective du locuteur ou de l'auditeur) sur le plan de l'énoncé complet, la morphologie en fait autant au niveau du mot composé. Or, si la différence que nous supposons correspond à une réalité psycholinguistique, il est à prévoir que la morphologie sera représentée de façon minimale dans les langues créoles. On remarquera que le turc, langue extrêmement régulière du point de vue sémantique (sans classes lexicales arbitraires) et aussi extrêmement analytique dans le sens que chaque morphème a sa signification ou sa fonction propre, mais en même temps d'une morphologie abondamment développée, est une langue d'un type qu'on ne retrouverait jamais parmi les langues créoles. En effet c'est une langue assez difficile à apprendre.

Étant donné le principe de la linéarité de la parole et l'effacement quasi total de la structure arborescente (des «crochets») des représentations sous-jacentes (y compris les représentations sémantiques), l'absence d'une morphologie a pour conséquence immédiate et inévitable que l'ordre des mots dans la phrase assume un rôle d'importance primordiale. C'est maintenant dans l'ordre des mots que doit s'exprimer, en principe, la structure hiérarchique (arborescente). Aussi observe-t-on que l'ordre des arguments nominaux par rapport au verbe est assez strictement fixé, plus strictement même que dans les langues non-créoles qui, lorsque les moyens morphologiques leur font défaut, dépendent, elles aussi, du principe linéaire. Une langue comme le néerlandais, qui dispose d'une morphologie limitée et ne connaît pas la flexion casuelle, admet néanmoins des variations considérables dans l'ordre des mots. Le prix à payer c'est que le néerlandais est relativement dur à apprendre. Une langue créole, au contraire, ne pouvait se permettre de devenir difficile tant que la traite continuait. Elle devait rester facile à apprendre afin que les nouveaux esclaves immigrants amenés par la traite continue s'assimilassent au plus vite à la langue de leur nouveau groupe d'appartenance. En plus, si la tâche que doivent accomplir les enfants de la première génération et qui consiste à construire

une véritable langue à partir d'un pidgin mal défini, est déjà d'une difficulté presque inestimable, on ne s'étonne pas de ce que ces petits «créateurs» n'aient aucune inclination à se compliquer la vie davantage. On s'attend donc à ce que l'ordre des arguments nominaux par rapport au verbe soit rigidement fixé dans les langues créoles. En effet, on trouve que c'est là un principe sévèrement respecté.

* * *

Nous présenterons maintenant deux analyses des catégories grammaticales créoles, toutes deux du créole mauricien, qui doivent illustrer les tendances que nous avons établies ci-dessus sur la base de raisonnements a priori. Ces analyses ont pour but de montrer la force de la TS comme facteur dans la genèse de cette langue créole.

1. On sait que dans les langues créoles françaises de l'océan Indien et aussi dans le créole louisien, il existe une alternance entre la forme «pleine» du verbe, avec voyelle finale accentuée, et la forme «brève» sans cette voyelle (Stein 1984: 73-4). Pour le mauricien on accepte en général la règle que la voyelle finale se perd quand le verbe est suivi d'un complément (Baissac 1880: 54; Stein 1984: 74). C'est là une trace de la morphologie française: dans la conjugaison régulière des verbes en *-er*, les deux formes de loin les plus fréquentes sont celle qui finit par *-e* accentué et celle où la racine n'est suivie d'aucune voyelle. Mais les créoles dérivés du français font de cette distinction statistique un moyen grammatical. En Louisiane elle sert à distinguer les temps verbaux: la forme pleine s'emploie pour les temps passés, la forme brève pour le présent. À l'île Maurice, au contraire, cette distinction sert à indiquer si le syntagme qui suit le verbe fait ou ne fait pas partie du syntagme verbal (SV), et elle «traduit» ainsi en termes linéaires un aspect de la structure arborescente étiquetée.

Mais essayons d'abord de donner une formulation précise de la règle. Il faut distinguer tout d'abord la classe des verbes qui se soumettent à la règle de *racourcissement verbal* (RV). RV s'applique aux verbes en *-e* (c'est-à-dire qui se terminent sur un *-e* accentué). Parmi les verbes en *-i* il n'y a que *vini* (venir), qui, à cause de sa haute fréquence sans doute, perd son *-i* final. (On pourrait inclure aussi *fini*, la particule temporelle et aspectuelle qui indique le parfait du présent, si l'on veut la considérer comme verbe, — point de vue bien raisonnable.) D'autre part, les verbes en *-e* qui se terminent sur la suite *Consonne + y/w + e* (p. ex. *abitye* (avoir l'habitude), *kontinye* (continuer), *zwe* (jouer)) se soustraient à RV, probablement pour des raisons phonologiques. Ces verbes ont toujours la forme pleine, comme aussi, et peut-être pour la même raison, *aste* (acheter), *aksepte* (accepter), *môtre* (montrer), *île* (vouloir), et tous les verbes reduplicatifs, comme *mars-marse* (marcher). On trouve aussi des alternances morphophonologiques: *tôbeltom* (tomber), *vâtrêvât* (entrer), *vâdelvan* (vendre),

tâdeltan (entendre), *dimâdeldiman* (demander), *restelres* (rester). *Ete* (être) a le morphème zéro «Ø» comme forme brève. Afin de distinguer les verbes qui se soumettent à RV de ceux qui ne s'y soumettent pas, nous affecterons le premier groupe du trait diacritique [+RV]. RV s'applique donc, en principe, dans tous les cas où un verbe est suivi d'un syntagme qui fait partie du même SV. On trouve ainsi:

- (1) a. Mo fin mâze. (j'ai mangé)
je parf manger
b. Mo fin mâz diri-la. (j'ai mangé le riz)
je parf manger riz le

Étant donné le fait bien connu qu'on trouve souvent des différences, parfois subtiles, entre un syntagme qui fait partie du SV et un syntagme identique par ailleurs, mais qui se trouve en dehors du SV, on ne s'étonne guère de constater que ces mêmes différences se reflètent dans l'application de RV. Comparez:

- (2) a. Li pu vini dimê. (il viendra demain)
il fut venir demain
b. Bolfam-la fin vin tar lakaz. (la femme est rentrée tard)
femme la parf venir tard maison
(3) a. Zwazo sâte boner. (les oiseaux chantent de
oiseaux chanter de bonne heure grand matin)
b. Li fin mâz boner zordi. (il a mangé de
il parf manger de bonne heure aujourd'hui bonne heure
aujourd'hui)
(4) a. § Nu fin mars dâ simê progre¹. (nous avons pris le
nous parf marcher dans chemin progrès chemin du progrès)
b. Nu fin marse dâ simê progre. (nous nous sommes
promenés dans le chemin
du progrès)

On remarquera avec intérêt que RV ne s'applique pas dans les cas (peu nombreux, du reste) où le sujet a été placé après le verbe, comme dans les phrases interrogatives contenant un verbe intransitif:

- (5) Ti vini bonom-la? (est-il venu, le monsieur?)
imparf venir homme le

Ceci pourrait indiquer que le sujet postposé ne fait pas partie du SV.

Un autre détail qui a échappé aux grammairiens du mauricien est le suivant. Souvent l'objet d'un verbe n'est pas un syntagme nominal mais une construction verbale ou propositionnelle. Quand on dit en français «je crois que Jean est malade», la proposition «Jean est malade» est l'objet direct. Il en est de même pour la phrase «allez voir qui est là», où l'objet est de nouveau une phrase: «qui est là». Souvent aussi,

l'objet est un autre syntagme verbal, parfois introduit par une préposition, comme dans « je tiens à vous féliciter », et parfois pas : « je préfère nager ». Dans ces cas-ci le sujet sémantique de l'infinitif est sous-entendu ; il est, en général, le sujet du verbe principal. (Notez la différence entre « je préfère nager » et « je préfère la natation ».) Or, dans tous les cas où l'objet du verbe est de nature propositionnelle ou verbale, la règle RV ne s'applique pas :

- (6) a. § Li ti truve ki mo pa kapav marse. (il voyait que je ne
il imparf voir que je pas pouvoir
marcher pouvais pas
marcher)
- b. § To pa kong ki ete akolad? (vous ne savez pas
tu pas savoir que être accolade ce que c'est qu'une
accolade?)
- c. § Al gete kisanla sa. (allez voir qui
aller voir qui ça c'est)

Même quand un syntagme nominal sujet de la phrase subordonnée a été déplacé de sorte qu'il se trouve en dehors de sa propre phrase (et devient objet du verbe principal), RV ne s'applique pas :

- (7) § To truve Kapitèn kimanyer li onet. (vous voyez comment
tu voir capitaine comment il est honnête le
honnête capitaine)

L'ensemble de ces faits nous amène à poser que la règle de RV sert précisément à indiquer ce qui appartient et ce qui n'appartient pas sémantiquement au SV : *elle s'applique aux verbes [+RV] lorsqu'il suit du matériel à l'intérieur du même SV, sauf quand ce matériel constitue ou contient lui-même un SV*. Il va de soi qu'une telle règle rend l'interprétation des énoncés plus facile et de ce fait contribue à la TS des phrases. Il reste à voir, pourtant, s'il existe aussi des raisons fonctionnelles expliquant les restrictions imposées à RV, et tout spécialement s'il y a une explication pour le fait que RV ne s'applique pas devant les objets propositionnels ou verbaux. Il est d'ailleurs connu que ce type d'objets bloque beaucoup de règles dans la grammaire de beaucoup de langues², mais il n'existe pas encore d'explication fonctionnelle de ce phénomène. En tout cas, il s'agit d'une règle qui ne fait pas mauvaise figure dans la grammaire d'une langue créole.

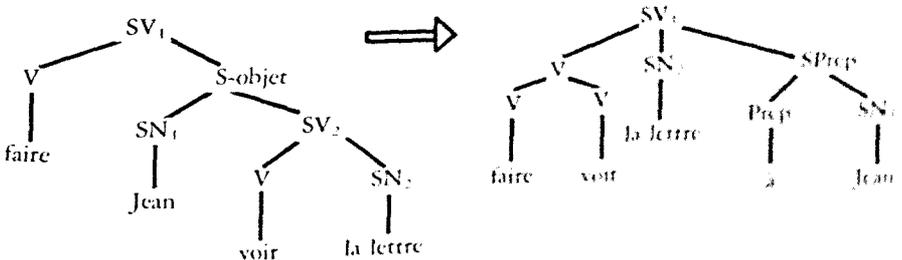
2. La distribution allomorphique des formes verbales pleines et brèves que nous venons de décrire par la règle de RV met en relief un autre problème grammatical du mauricien, auquel nous dirigeons notre attention maintenant. Dans les phrases mauriciennes contenant un infinitif qui dépend du verbe principal on observe que tantôt on emploie la forme pleine du verbe et tantôt la forme brève. Le problème grammatical revient

à trouver le système qui gouverne ce phénomène, et d'en formuler les règles. Considérons quelques exemples :

- | | | |
|----------|--|--|
| (8) a. § | Zot dispoze fer tu depâs.
ils disposé faire tout dépenses | (ils sont disposés à
porter tous les frais) |
| b. | Li ti degaze mâze.
il imparf hâter manger | (il mangeait à la hâte) |
| (9) a. | Li vin mâze.
il venir manger | (il vient manger —
*vini) |
| b. | Papa pe al marse.
papa prés aller marcher | (papa va à pied — *ale) |
| c. | Mo fin tan dir sa.
je parf entendre dire ça | (j'ai entendu dire ça —
*tâde) |
| d. § | Bizê kon rekôpâs lepep.
devoir savoir récompenser peuple | (il faut savoir rémunérer
le peuple — *kone) |
| e. § | Li sey kasyet so kol.
il essayer cacher son col | (il cherche à cacher son
col de chemise— *seye) |
| f. § | Li rod tâde.
il chercher entendre | (il s'efforce à entendre
— *rode) |
| g. | Lapli pe komâs tôbe.
pluie prés commencer tomber | (il commence à pleuvoir
— *komâse) |
| h. § | Les dres to kostim.
laisser repasser ton costume | (faites repasser votre
costume— *lese) |

Pour expliquer la différence entre (8) et (9) d'une façon systématique il faut avoir recours à la règle française de *Montée du Prédicat* (MP). Cette règle se manifeste en français dans des phrases contenant les verbes *faire*, *laisser*, *entendre*, *voir*, *envoyer*, et quelques autres. Le cas prototypique est cependant le verbe *faire*, et par conséquent on parle souvent de la «construction de *faire*». En termes transformationnels MP se présente ainsi³:

(10) *Montée du prédicat*:



En général le sujet de S-objet devient l'objet direct de SV₁ quand S-objet est intransitif, mais l'objet indirect quand S-objet est transitif. Si S-objet est passif, son verbe n'en porte pas de trace morphologique

(«il fera tuer (*être tués) les prisonniers par les soldats»). L'essentiel est que le verbe de SV₂ est enchâssé sous le verbe de SV₁ de la manière indiquée. Le procédé de MP peut se répéter, comme dans «je ferai faire voir la lettre à Jean par Lucien». On fait remarquer que l'effet d'une application répétée de MP consiste dans un groupement de verbes d'un côté et un groupement de syntagmes nominaux ou prépositionnels de l'autre, un effet très marqué en allemand et en néerlandais, où le procédé de MP est beaucoup plus répandu et plus développé qu'en français (Seuren 1985: 180-188).

Il est évident que MP est une règle qui cadrerait mal avec le principe de la TS, surtout quand elle est appliquée de façon répétée dans la même phrase. L'ordre normal des arguments nominaux par rapport à leur verbe s'en trouve gravement perturbé. En effet, l'ordre normal est toujours dérangé, sauf quand S-objet manque de sujet manifeste, ce qui veut dire normalement en français qu'il est au passif. Ainsi dans une phrase comme «il fera tuer les prisonniers» l'objet sémantique de *tuer*, c'est-à-dire *les prisonniers*, se trouve dans la position normale d'objet direct. Dans tous les autres cas on observe un dérangement de l'ordre normal. Il est donc évident que MP est une règle tout à fait contraire à l'esprit créole, et si l'on la trouve en mauricien c'est que, évidemment, elle a été empruntée au français, mais sous une forme très différente. On constate d'une part qu'en mauricien MP s'applique à beaucoup plus de verbes qu'en français (en effet, la classe des verbes mauriciens qui prennent MP coïncide presque complètement avec la même classe en allemand ou en néerlandais: voilà que les universalistes peuvent s'en donner à cœur joie!). Mais d'autre part l'application de MP en mauricien est très sévèrement restreinte. Et c'est ici qu'on observe l'effet de la tendance à maximaliser la TS, car, *en mauricien MP ne s'applique que si l'ordre des arguments par rapport à leur verbe n'est pas dérangé*. La seule exception se trouve dans des phrases du type (12), dont on parlera dans un instant. Mais considérons d'abord quelques exemples:

- (11) a. § Mo kuzê per fer mwa gagn èn bô travay.
mon cousin fut faire moi avoir un bon travail
(mon cousin me fera avoir un bon travail)
b. *Mo kuzê pu fer gagn mwa èn bô travay.
- (12) a. § Serzâ — la pa ule fer vin twa/?èn dokter.
sergeant le pas vouloir faire venir toi/un médecin
(le sergent ne veut pas faire venir vous/un médecin)
b. Serzâ-la pa ule fer twa/èn dokter vini.
- (13) a. § Mo fin tan dir sa nuvel — la.
je parf entendre dire cette nouvelle la
(j'ai entendu disperser cette nouvelle)
b. *Mo fin tan sa nuvel-la dir.

Au cycle de *fer* MP ne s'applique pas, parce que son S-objet S₁, est transitif. Au lieu de (18) on aura, en appliquant MS:

(20) Mo pu fer twa kon rekôpâs lepep.

où chaque syntagme nominal occupe sa position canonique par rapport à son verbe.⁵

C'est grâce au principe de la transparence sémantique que nous avons pu présenter une explication fonctionnelle des restrictions qui valent pour la règle de MP en mauricien, et qui, sans le point de vue de la TS, devraient sembler inexplicables.

NOTES

¹ Les exemples marqués «§» ont été empruntés aux ouvrages de Dev Virahsawmy, auteur mauricien.

² Comme, par exemple, la règle de postposition du groupe verbal dans la phrase subordonnée allemande ou néerlandaise. Ainsi on trouve en allemand (i) et (ii), mais pas (iii) ou (iv):

- (i) ... weil er das Kind gerettet hatte.
- (ii) ... weil er Sie gebeten hatte, das zu unterlassen.
- (iii) *... weil er gerettet hatte das Kind.
- (iv) *... weil er Sie, das zu unterlassen, gebeten hatte.

Quand l'objet est propositionnel ou verbal, le groupe verbal s'arrête devant cet objet.

³ Pour une discussion plus complète, voir Seuren 1972; 1985: 172-180.

⁴ En effet, la situation est un peu plus complexe. Si l'on met ensemble tous les jugements obtenus des informants, on arrive à la conclusion que les sujets «légers» (pronominaux) se postposent facilement et que les sujets lexicaux de longueur normale (comme *en dokter*) ne sont pas si facilement acceptés dans cette position. Pour les sujets très lourds, au contraire, il est de nouveau de rigueur qu'ils se postposent:

- (i) Ki fer to pa ule fer vini sa bug ki ena
pourquoi tu pas vouloir faire venir ce homme qui avoir
en grâ lakaz -la?
une grande maison le

(pourquoi ne voulez-vous pas faire venir cet homme qui possède une grande maison?)

Il s'agit ici d'un principe de la théorie générale de la grammaire: les syntagmes «lourds» se postposent. Dans le cas des syntagmes lourds ce n'est donc pas une question d'application ou non-application de la règle MP. Au contraire, on a à faire avec un procédé distinct qui se décrit par une règle spéciale.

⁵ Il est à noter qu'en allemand et en néerlandais, où l'application répétée de MP est fréquente et tout à fait normale, la compréhension reste facile et n'exige pas d'effort spécial tant que les S-objet manquent de sujet manifeste. D'autre part, quand il y a des sujets manifestes, une phrase commence à être incompréhensible, quoi que correcte du point de vue grammatical, après trois applications de ce genre. Comparez (i), phrase facile et naturelle, avec (ii), qui n'est guère compréhensible:

- (i) ... weil ich dort stehen bleiben sollen hätte.
- (ii) ... weil ich Johann Maria den Hund die Zeitung holen
zu lassen lehren zu sehen versuchte.

LITTÉRATURE

- BAISSAC, C., 1880: *Étude sur le patois créole mauricien*. Berger-Levrault, Nancy.
- HAIMAN, J., 1980: The iconicity of grammar. *Language* 56.3: 515-540.
- HAIMAN, J., 1983: Iconic and economic motivation. *Language* 59.4: 781-819.
- HAIMAN, J., 1985: *Natural Syntax. Iconicity and Erosion*. Cambridge University Press, Cambridge.
- JOLY, A., 1967: *Negation and the Comparative Particle in English*. Presses universitaires Laval, Québec.
- LANGACKER, R., 1977: Syntactic re-analysis. En: C. Li (réd.), *Mechanisms of Syntactic Change*. University of Texas Press, Austin.
- MCCAWLEY, J. D., 1972: *Grammar and Meaning. Papers on Syntactic and Semantic Topics*. Taishukan Cy, Tokyo.
- MCCAWLEY, J. D., 1981: *Everything that Linguists Have Always Wanted to Know about Logic*
but were ashamed to ask. Blackwell, Oxford.
- MEILLET, A., 1921: *Linguistique historique et linguistique générale*. Champion, Paris.
- NARO, A., 1978: A study on the origins of pidginization. *Language* 54.2: 314-347.
- SEUREN, P. A. M., 1972: Predicate Raising and dative in French and sundry languages. Non publié. Magdalen College, Oxford.
- SEUREN, P. A. M., 1985: *Discourse Semantics*. Blackwell, Oxford.
- SLOBIN, D., 1977: Language change in childhood and in history. En: L. Macnamara (réd.), *Language Learning and Thought*. Academic Press, London.
- SLOBIN, D., 1980: The repeated path between transparency and opacity in language. En: U. Bellugi & M. Studdert-Kennedy (réd.), *Signed and Spoken Language: Biological Constraints on Linguistic Form*. Verlag Chemie, Weinheim.
- STASSEN, L., 1985: *Comparison and Universal Grammar*. Blackwell, Oxford.
- STEIN, P., 1984: *Kreolisch und Französisch*. Niemeyer, Tübingen.